

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE LA FAMILLE ET DES SOLIDARITES



**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITÉ
NATIONALE (DGPSN)**



RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2023

© mars 2024

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
INTRODUCTION.....	1
I. ANALYSE DES RÉSULTATS.....	2
I.1. Effet 1 : le dispositif institutionnel de coordination du système de Protection sociale est renforcé	2
I.1.1. Composante coordination	2
I.1.2. Composante Registre national unique.....	8
I.1.3. Composante du suivi et évaluation	16
I.1.4. Composante communication.....	20
I.2. Effet 2 : Des projets/programmes de filets sociaux structurels et conjoncturels intégrés sont développés.....	23
I.2.1. Composante programmes de cash transfert.....	23
I.2.2. Composante Accompagnement.....	27
I.3. Effet 3 : le cadre fonctionnel de la DGPSN est amélioré.....	33
I.3.1. Composante Gestion administrative et financière.....	33
I.3.2. Composante Gestion Comptable.....	37
II. EXÉCUTION FINANCIÈRE.....	40
II.1. Les recettes	43
II.2. Les dépenses	45
III. DIFFICULTÉS.....	47
IV. PERSPECTIVES	48
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	50
ANNEXES	52

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD :	Agence nationale de la Statistique et de la Démographique
BIT :	Bureau international du Travail
CAPSU :	Caisse autonome de Protection sociale universelle
CASE :	Cadre harmonisé de Suivi-Evaluation
CCV :	Commissions par étapes du Cycle de Vie
CEC :	Carte d'Egalité des Chances
CIP :	Comité interministériel de pilotage
CO :	Conseil d'Orientation
CMU :	Couverture Maladie Universelle
CT :	Comité technique
DGPFS :	Direction de Gestion des Programmes des Filets Sociaux
DGPSN :	Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
LARTES :	Laboratoire de Recherche sur les Transformations économiques et sociales
OCDE :	Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe
PAD :	Partenaires aux Développement
PAFS :	Projet d'Appui aux Filets sociaux
PAP 3 :	Plan national de Développement ou Plan d'Actions prioritaires 3
PAPSA :	Projet d'Appui à la Protection sociale adaptative
PNBSF :	Programme national de Bourses de Sécurité familiale
PSD :	Plan stratégique de Développement
RNU :	Registre national unique
SNPS :	Stratégie nationale de Protection sociale
YKK :	Yook Koom Koom

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.1.....	2
Tableau 2: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.4.....	9
Tableau 3: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.6.....	10
Tableau 4: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.7.....	11
Tableau 5: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.9.....	17
Tableau 6: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.10.....	21
Tableau 7: Situation des indicateurs liés à l'extrant 2.1.....	25
Tableau 8: Situation des indicateurs liés à l'extrant 2.2.....	28
Tableau 9: Situation des indicateurs liés à l'extrant 3.1.....	33
Tableau 10: Situation des indicateurs liés à l'extrant 18.....	34
Tableau 11: Situation des indicateurs liés à l'extrant 3.5.....	37
Tableau 12: Situation du recouvrement des recettes entre 2022 et 2023	43
Tableau 13: Situation de l'exécution du budget de 2023.....	45

INTRODUCTION

La DGPSN, à l'instar des autres démembrements de l'Etat, s'est appropriée de la Gestion axée sur les résultats. L'adoption du budget-programme par le gouvernement du Sénégal s'est traduite dans toutes les sphères de l'administration par un changement de paradigme qui place au cœur de la politique les principes de transparence, de reddition des comptes, de responsabilisation etc.

La mise en place du Cadre harmonisé de Suivi-Evaluation (CASE) avec la tenue régulière des revues sectorielles, des revues régionales et des revues thématiques en est la parfaite illustration.

Dans ce sillage, la DGPSN, en sus de coordonner la revue thématique de la protection sociale, rend compte de la mise en œuvre de son Plan stratégique de Développement (PSD), à travers des rapports périodiques. Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place, à cet effet, prévoit l'établissement de tableaux de bord du suivi trimestriel et la production d'un rapport semestriel et d'un rapport annuel.

Ce présent rapport s'inscrit dans cette dynamique. Il est structuré autour de quatre (4) parties :

- l'analyse des résultats articulée sur le renforcement du dispositif institutionnel de coordination du système de Protection sociale, le développement de projets et programmes de filets sociaux structurels et conjoncturels intégrés et l'amélioration du cadre fonctionnel de la DGPSN ;
- l'exécution budgétaire ;
- les difficultés ;
- les perspectives.

I. ANALYSE DES RÉSULTATS

L'analyse des résultats porte sur les trois effets contenus dans le Plan stratégique de Développement (PSD) de la Délégation générale à la Protection sociale et la Solidarité nationale

I.1. Effet 1 : le dispositif institutionnel de coordination du système de Protection sociale est renforcé

Le dispositif de coordination du système de protection sociale s'articule autour des organes central et local, composés du Comité interministériel de pilotage (CIP) de la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS), du Comité technique (CT), des commissions par cycle de vie et des pôles régionaux.

I.1.1. Composante coordination

Extrant 1.1 : L'animation des instances de coordination de la SNPS est assurée

Tableau 1: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.1

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)								Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Nombre de réunions statutaires du CIP tenues	2	1	2	1	0	0			
Nombre de réunions du CT tenues	4	4	4	5	4	4	4	4	4
Nombre de sessions de formation en Protection sociale	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Nombre d'acteurs formés en Protection sociale	25	25	31	33	37	34	35	35	30
Nombre de cadres de concertation régionaux en Protection sociale créés (cumulatif)	0	0	3	3	3	5	5	5	5

Source : Direction de la Stratégie et de la Planification

Sur les quatre (4) indicateurs planifiés, les trois (3) ont atteint la cible ; soit un taux de réalisation de 75%. Le défi reste la généralisation des organes de coordination de la protection sociale dans les quatorze (14) régions qui a connu des lenteurs administratives malgré.

Cette performance résulte de la réalisation des principales activités planifiées. Ces activités concernent :

❖ **Tenir régulièrement les réunions du Comité interministériel de Pilotage et du Comité technique**

Créé par un arrêté primatorial n° 011885 du 22 juillet 2013, le CIP est chargé d'orienter la mise en œuvre et le suivi de la SNPS. Cette année, une note d'orientation a été élaborée pour définir

le processus d'actualisation de l'arrêté du CIP pour l'adapter au contexte institutionnel en vue d'une meilleure gouvernance du secteur de la protection sociale.

En 2023, les quatre (4) réunions statutaires du CT se sont tenues.

La première réunion a porté sur le partage de résultats d'études, d'évaluation et de revues sur la protection sociale. Ainsi, le Laboratoire de Recherche sur les Transformations économiques et sociales (LARTES), a partagé les résultats de l'étude « Benchmarking des programmes de protection sociales » dans trois (3) continents (Afrique, Amérique et Asie) pour identifier des bonnes pratiques susceptibles d'inspirer le Sénégal. Il a, aussi, présenté l'étude sur les impacts des programmes de protection sociale au Sénégal notamment, le PNBSF, la CMU et la CEC et l'étude sur l'« attractivité, efficacité et durabilité des mécanismes d'assurance sociale en milieu rural au Sénégal » en particulier les mutuelles de santé communautaires. Ces présentations ont permis d'échanger sur l'efficacité des programmes mais aussi sur l'identification des facteurs de succès et de leurs limites.

De même, le bureau d'études « Conseils / Formation & Assistance technique AMD International » a présenté les résultats de la revue des dépenses publiques de protection sociale du Sénégal.

Enfin, le Consortium pour la Recherche économique et sociale (CRES) a porté son intervention sur « l'analyse de l'espace budgétaire et des options de financement pour l'extension de la protection sociale au Sénégal ». Explorant les possibilités de financement de la protection sociale, l'étude a formulé des recommandations dont les plus importantes portent sur trois (03) options susceptibles d'application au Sénégal et déclinées en une vingtaine de mesures. Le CRES a, aussi, abordé l'étude sur l'approfondissement de l'analyse de l'espace fiscal pour la Protection sociale dont l'objectif est d'apprécier la faisabilité technique, juridique, institutionnelle et politique des mesures.

La deuxième réunion du Comité Technique, consacrée au Plan national de Développement ou Plan d'Actions prioritaires 3 (PAP 3) du PSE, a permis la consolidation de la contribution du secteur la protection sociale audit plan.

La troisième réunion du Comité technique de la SNPS portant « la coordination de la protection sociale et les programmes de résilience » a été élargie à une délégation mauritanienne venue s'imprégner du modèle sénégalais de coordination de la protection sociale. Cette rencontre a permis aux experts des deux pays de passer en revue le dispositif de coordination et son

fonctionnement, les plans nationaux de réponse et les différentes initiatives pour faire face aux chocs et aux catastrophes.

La quatrième réunion a été une activité de planification des activités résiduelles du Projet d'Appui aux Filets sociaux (PAFS) et celles du Projet d'Appui à la Protection sociale adaptative (PAPSA). Elle a été l'occasion pour les différents acteurs de soumettre des requêtes de financement l'unité de gestion du projet.

❖ Renforcer les capacités des acteurs sectoriels et des plateformes régionales en protection sociale

La DGPSN en collaboration avec l'OIT, a organisé un atelier de renforcement de capacités des agents des ministères en charge du Développement communautaire, du Travail, de l'Economie, des Finances et des représentants syndicaux. Il a permis de sensibiliser les participants sur l'importance de la protection sociale dans la politique publique et la nécessité de son financement afin construire et de porter un plaidoyer dans les différentes étapes du cycle de programmation budgétaire.

Par ailleurs, la DGPSN a participé au Symposium international sur les Finances publiques et la Protection sociale les 27 et 28 juin 2023 à Genève (Suisse) dans le cadre du projet « améliorer les synergies entre Finances Publiques et Protection sociale » exécuté en collaboration avec l'OIT et l'UNICEF. Ce projet, lancé en 2019 au profit de 24 pays bénéficiaires dont le Sénégal, vise une augmentation des investissements et l'amélioration de la cohérence dans le système de protection sociale. Regroupant les décideurs politiques, les partenaires sociaux, la société civile et les partenaires au développement, le symposium a offert une tribune d'échanges sur les pratiques et stratégies innovantes pour construire des systèmes de protection sociale durables avec une approche basée sur le droit. La DGPSN a partagé les acquis du projet au Sénégal. Aussi, la DGPSN a-t-elle participé au cours de l'académie sur la sécurité sociale du Centre international de Formation de Turin. Cette formation est un rendez-vous annuel des praticiens de la protection sociale pour renforcer leurs capacités sur les problématiques de la protection sociale, notamment la coordination, la gouvernance, le dialogue social, la retraite et le financement.

❖ Organiser des « cafés de la protection sociale »

Le café de la protection sociale est une initiative développée dans le Projet d'Appui au Développement du Système de Protection sociale (PADSPS). Il constitue un moment de dialogue et d'échanges entre les acteurs sur les problématiques et enjeux majeurs de la protection sociale.

Une session sur le financement de la Protection sociale a été organisée, en relation avec le Bureau international du Travail (BIT), au cours de laquelle les études sur la revue des dépenses de protection sociale et les options de financement ont été présentées.

Regroupant les structures phares du secteur, cette activité, outre sa dimension informative, a été une occasion de renforcement de capacités des acteurs sur le financement de la Protection sociale.

Les présentations ont suscité l'intérêt, pour les participants, de réfléchir sur le mécanisme de financement de la protection sociale. Ainsi, il a été recommandé la mise en place de la Caisse autonome de Protection sociale universelle (CAPSU) pour le financement de la protection sociale. Cependant l'atelier unifié des sessions de café de protection sociale restantes a été reporté en 2024 pour les besoins de la célébration de la première édition des journées de l'équité.

❖ Organiser une mission d'échanges et d'imprégnation à l'Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe (OCDE)

La diversification des axes partenariats a amené la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) à participer aux travaux du Centre de Développement de l'OCDE. Par la suite, la DGPSN a été admise au comité de pilotage du dialogue politique sur la protection sociale qui réunit des pays européens, africains et latino-américains.

Dans ce cadre, la DGPSN a été conviée au siège du centre de développement pour s'imprégner des méthodes de travail de l'OCDE. La mission a été un moment d'échanges sur les questions de protection sociale et de renforcement du partenariat DGPSN-OCDE à travers des projets de recherche tels que l'employabilité des jeunes des ménages pauvres dans l'agro-alimentaire.

Par ailleurs, le voyage a permis de comprendre la structuration du centre de développement et les liens fonctionnels entre les différentes entités et d'apprécier son mécanisme d'assistance technique aux Etats membres. Les problématiques du financement de la protection sociale, du genre et les modèles de simulation ainsi que les registres sociaux ont été débattus avec le Pôle "Protection sociale".

S'inscrivant dans la logique collaborative, le Centre de Développement de l'OCDE s'est engagé à associer la DGPSN dans le projet de recherche sur la mobilisation des ressources domestiques pour le financement de la Protection sociale mais également de faire participer la DGPSN au sommet du Club Sahel de l'OCDE, prévu au Cap-Vert.

En outre, le Programme national de Bourse de Sécurité familiale (PNBSF) et le Registre national unique (RNU) ont été identifiés comme des initiatives sénégalaises à capitaliser dans le rapport sur la situation de développement en Afrique.

❖ Organiser un voyage d'études sur l'universalité des prestations familiales en France ou au Maroc

Une mission sur l'universalité des allocations familiales a été organisée à Paris. Elle avait pour objectif de s'inspirer du modèle de la Caisse nationale des Allocations familiales de France (CNAF) en matière de généralisation des prestations sociales pour les enfants. Cette mission a permis à la délégation sénégalaise d'apprécier les enjeux et les défis de cet ambitieux projet qui répond aux orientations de protection sociale de l'enfant déclinées dans la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS). Elle a été l'occasion d'échanger avec la Direction des Relations européennes et de la Coopération internationale (DRECI) de la CNAF et de la Caisse des Allocations familiales (CAF) de Versailles sur le cadre politique et juridique des allocations familiales, ses mécanismes de financement et de contrôle mais également le système de tarification. Les questions liées à la procédure de demande des allocations, au mécanisme de gestion des risques et réclamations et au système d'évaluation de la politique familiale ont fait l'objet d'intenses échanges entre la délégation et l'équipe de la CNAF.

❖ Organiser un voyage d'études sur l'autonomisation des groupes pauvres et/ou vulnérables au Congo Brazaville

Cette mission consistait à renforcer la gestion des programmes de filets sociaux en s'inspirant de la politique congolaise d'autonomisation des groupes pauvres mais aussi de comprendre le processus de sa mise en œuvre. Ce voyage effectué en juillet 2023, a permis une meilleure compréhension et une appropriation du processus, des mécanismes et des modalités de mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Inclusion productive des Personnes vulnérables du Congo.

En somme, pour la composante coordination, les activités qui n'ont pas avancé à cause à la fois d'une planification ambitieuse et de la priorisation de celles évoquées plus haut sont : la mise en œuvre d'un plan d'opérationnalisation des Commissions par étape du cycle de vie et des organes régionaux de coordination de la protection sociale, le renforcement du dialogue entre les acteurs, la conférence de haut niveau sur la protection sociale et la mission de fundraising aux Emirats arabes unis.

Toutefois, dans le cadre de la préparation de la conférence de haut niveau sur la protection sociale, la DGPSN, l'Université de Paris Saclay et l'Université de Ziguinchor ont élaboré une

note conceptuelle et tenu plusieurs rencontres. Finalement, à la place, l'option d'organiser les dix ans du PNBSF a été retenue qui, à son tour, a cédé la place à la journée de l'équité.

Quant à la mission de recherche de financement, elle n'a pu être organisée pour des raisons de lenteurs de procédures administratives au ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. Ce dernier a saisi la représentation diplomatique des Emirats arabes unis à la fin du mois de décembre 2023.

Extrant 1.2 : L'accompagnement de l'évolution institutionnelle de la DGPSN est effectif

L'accompagnement de l'évolution institutionnelle vise le renforcement de la DGPSN pour une meilleure prise en charge de ses missions d'une part et, d'autre part, l'effectivité des réformes prévues dans la SNPS favorables à un système de protection sociale universelle.

Sur le volet juridique, les activités suivantes ont été exécutées :

❖ Élaborer l'avant-projet de loi d'orientation de la Protection sociale

L'avant-projet de loi d'orientation de la protection a été élaboré suite à la mise en place d'un Comité technique chargé, principalement, de proposer un texte de base. Trois ateliers de concertation et de partage ont été organisés respectivement avec les différents acteurs sectoriels, les élus et les partenaires au développement. Ces ateliers avaient pour but d'améliorer le texte proposé et d'assurer le plaidoyer pour son adoption.

De même, un atelier a été organisé avec le Secrétariat général du Gouvernement pour la consolidation du texte. A l'issue de ce processus, l'avant-projet de loi d'orientation relative à la protection sociale a été transmis à la tutelle.

❖ Accompagner les services de la DGPSN

La Cellule des Affaires juridiques a appuyé l'élaboration des conventions notamment celle entre la DGPSN et les utilisateurs du Registre. Elle a contribué à la rédaction des décrets n° 2023-846 et n° 2023-847 portant respectivement création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale et du Programme national de Bourses Sécurité sociale (PNBSF).

❖ Faire l'inventaire des conventions existantes entre la DGPSN et ses partenaires

L'inventaire des conventions entre la DGPSN et ses partenaires a connu un retard et n'a pu être réalisé de manière exhaustive durant cette année malgré l'archivage progressif des conventions existantes.

❖ **Tenir des ateliers de renforcement en genre/protection sociale pour les journalistes et en genre/protection sociale et leadership transformationnel des agents de la DGPSN**

En novembre 2023, la DGPSN a organisé deux sessions de formation destinées aux journalistes (Dakar) et au personnel de la DGPSN (à Mbour). Elles ont permis de renforcer leurs connaissances sur les concepts et notions de genre, de protection sociale mais aussi de partager quelques outils d'analyse de la dimension genre dans les programmes de filets sociaux.

Les membres du Réseau des Journalistes en Protection Sociale ont également été renforcés en production/reportage sensible au genre en protection sociale. Pour une appropriation du contenu de la formation, un plan d'actions portant sur les activités prioritaires pour 2024 a été élaboré.

❖ **Participer aux activités de la cellule genre et équité du MDCSNEST**

La DGPSN a participé le 08 mars 2023 à Keur Seyni Guèye à la célébration du Bébè de l'équité initié par le Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Équité sociale et territoriale (MDCSNEST).

En plus, elle a tenu, dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la femme, une conférence-débat suivi de déjeuner sur le thème « Femme et Protection sociale » dans les locaux de la Délégation.

I.1.2. Composante Registre national unique

La mise en place du Registre national unique (RNU) répond à un besoin de réduction de la fragmentation et d'amélioration de la coordination des interventions en matière de protection sociale mais aussi d'efficacité dans le ciblage des programmes de filets sociaux. Malgré son institutionnalisation, cet instrument, important du système de protection sociale fait face aux défis de mise à jour et d'extension.

Extrant 1.3: Les actes administratifs et réglementaires sont pris en vue de l'application des dispositions du décret relatif au RNU

Pour le compte de cet extrant, les activités suivantes ont été réalisées :

❖ **Mettre en place le comité de suivi du RNU**

Conformément à l'article 4 du décret n° 2021-1052 du 02 Août 2021 relatif au Registre national unique, les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de suivi du RNU ont été fixées par arrêté ministériel le 02 février 2022. La désignation des membres du comité par les ministres sectoriels a connu des lenteurs administratives.

Extrant 1.4: Le RNU est mis à jour et étendu à un (1) million de ménages

En 2023, le RNU compte 541 192 ménages, soit environ 27% des ménages du Sénégal. Avec les crises multiples, la DGPSN s'est engagée dans un processus de mise à jour du registre et de son extension à 1 million de ménages pour intégrer, au-delà des ménages pauvres, ceux vulnérables.

Tableau 2: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.4

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation							Cible	
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Nombre de régions dont les données RNU sont mises à jour	NA ¹	0	4	4	12	14	0	0	14	14
Nombre de ménages enregistrés dans le RNU	442 053	442 053	442 053	458 550	537 114	541 192	541 192	541 192	1 000 000	1 000 000

Source : Direction du Registre national unique

Sur la période 2016-2023, le nombre de ménages inscrits dans le RNU est passé de 442 053 à 541 192. Entre 2022 et 2023, le nombre de ménages inscrits n'a pas évolué car les activités relatives à la revalidation et l'extension du RNU à un million de ménages ont démarré au quatrième trimestre de l'année 2023.

❖ Effectuer le ciblage communautaire pour la revalidation et l'extension du RNU à un (1) million de ménages dans les 14 régions

Le démarrage de la phase communautaire du processus de revalidation et d'extension du RNU est intervenu au deuxième semestre 2023. Ce retard est lié aux lenteurs dans la validation officielle du processus, la signature des contrats des Opérateurs sociaux et le recrutement des superviseurs.

Cependant, le 1^{er} semestre a été consacré aux de partage de la méthodologie de répartition des quotas de mise à jour du RNU et de mise à niveau avec les Coordonnateurs de Pôles de la DGPSN et des Directeurs régionaux du Développement communautaire (DRDC).

De plus des Comités départementaux de Développement (CDD) ont été organisés pour partager le processus de mise à jour et d'extension du registre et sensibiliser les acteurs clés en vue de leur meilleure implication. Des fora communautaires ont également été organisés en étroite

¹ Non Applicable, il n'y avait pas jusque-là de mise à jour des données du RNU.

collaboration avec les Mairies pour sensibiliser les communautés sur le processus de mise à jour et d'extension.

Par ailleurs, le travail de revalidation et d'extension a été entamé avec la tenue des réunions et des assemblées de quartiers ou villageoises de ciblage suite à la redynamisation des différents Comités de ciblage et la répartition des quotas communaux. Initialement prévu pour quatre (04) mois, ce travail se poursuit en 2024.

Relativement à ce résultat, l'enquête pour l'extension du RNU à un (1) million de ménages et pour la mise à jour des données du RNU dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Tambacounda et Matam est reportée en 2024, pour disposer des listes issues du ciblage communautaire.

Extrant 1.6: Le SIG RNU est restructuré

Tableau 3: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.6

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation						Cible	
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Nombre d'utilisateurs formés sur les modules du SIG	NA	25	370	420	448	448	448	448	430
Nombre de projets et programmes utilisant le RNU	11	9	13	16	20	27	31	32	24

Source : Direction du Registre national unique

En termes d'indicateurs, le niveau d'atteinte des cibles reste quasi constant et a dépassé l'objectif fixé 2021.

Pour la réalisation de cet extrant, les activités exécutées sont :

❖ Interconnecter SIG- RNU avec les systèmes tiers

Même si l'interconnexion n'est pas encore réalisée, la DGPSN a organisé du 03 au 05 juillet 2023 à l'hôtel Palm Beach (Saly, Thiès) un atelier pour étudier les modalités d'interconnexion des SIG du RNU, du PNBSF, de la DGAS et de la CMU. Cet atelier a regroupé les responsables de programmes et les spécialistes chargés de la gestion du système d'information des structures de la protection sociale. Le niveau de maturation des différents SIG a été partagé au cours de cet atelier et des groupes de travail ont été formés pour examiner les mécanismes d'interconnexion de ces différentes bases de données.

A l'issue des travaux, une feuille de route qui retrace l'ensemble des activités préalables à l'interconnexion a été déclinée.

❖ Assurer la maintenance du SIG-RNU

La maintenance du SIG - RNU en 2023 se fait de manière continue en faisant des sauvegardes régulières de la base de données, le contrôle des performances du système, la revue des codes sources et en actualisant les utilisateurs et les profils dans le SIG.

Extrant 1.7: la communication du RNU est renforcée

La communication sur le RNU est importante pour sa vulgarisation suite à sa consécration comme l'unique instrument de ciblage des projets et programmes de protection sociale. Cette communication est destinée aux diverses catégories d'acteurs (acteurs institutionnels, PAD, Collectivités territoriales, Communautés, le secteur privé, Société civile, etc.)

Tableau 4: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.7

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation						Cible	
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Nombre de séances de sensibilisation sur le RNU	NA	345	4.192	13 511	2 899	17 162	33 149	0	31 388

Source : Direction du Registre national unique.

L'année 2023 n'a pas enregistré de séances de sensibilisation sur le RNU car l'élaboration des outils dans le cadre du nouveau dispositif de communication s'est déroulée sur toute l'année.

Les activités menées dans ce cadre sont :

❖ Appuyer la mise en œuvre du processus d'extension du RNU à 1 million de ménages

Dans le cadre de cette activité, la fiche technique pour la réalisation de deux films (en français et wolof) de 12 minutes a été élaborée.

❖ Présenter le RNU aux principales institutions de la République, aux PAD et aux potentiels utilisateurs

Durant l'année 2023, le RNU n'a été présenté qu'avec une seule institution à savoir l'Assemblée nationale par le biais de sa commission en charge des affaires sociales. Néanmoins, il a été présenté à des Partenaires au Développement (PAD), des potentiels utilisateurs, des acteurs de mise en œuvre du RNU et de la société civile cours d'ateliers tenus aux niveau national et déconcentré.

Extrant 1.8 : la production d'évidences sur le RNU est assurée

❖ Organiser un atelier de restitution des résultats de l'étude sur le profil des ménages du RNU

Une équipe de la Banque mondiale et la DGPSN ont procédé en 2022 à une analyse du profil des ménages du RNU. Cette analyse a permis de présenter les caractéristiques des ménages les plus pauvres du Sénégal, répertoriés dans le RNU sur la base des informations socio-économiques collectées auprès de 541 192 ménages lors de la dernière mise à jour (2018-2021) dans les 14 régions du pays.

En outre, elle a permis d'une part, de mettre en perspective les résultats avec les données nationales de l'ANSD notamment celles des projections démographiques et de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de vie des Ménages (EHCVM) réalisées entre 2018 et 2019², et d'autre part, d'illustrer les résultats par leur répartition par quintile de pauvreté selon le score PMT, le premier quintile représentant les ménages les plus pauvres.

❖ Suivre la mise en œuvre des programmes avec les sectoriels (agriculture, Senelec)

En plus de fournir les données aux sectoriels, la DGPSN est de plus en plus associée dans la mise en œuvre des activités telles que l'élaboration de notes méthodologiques de ciblage, les missions de terrain entre autres. Elle apporte son expertise en termes de rédaction de guide méthodologique de ciblage et de supervision d'activités sur le terrain pour le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS 2), le Projet Investir dans la Santé de la Mère, de l'Enfant et des Adolescents (ISMEA), le Projet ACCES MCA SENEGAL II, le Projet BRT avec le CETUD dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de tarification sociale, le Projet de résilience agricole PRA avec le PAFS/PAPSA, le GIZ.

I.1.3. Composante du suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation permettent de mesurer les résultats issus de la mise en œuvre des activités. Ces résultats exprimés sous forme d'extrants, d'effets et d'impact sont des changements découlant d'une relation de cause à effet.

-
- ² Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (2021) : Enquête Harmonisée sur les Conditions de vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal. Rapport final. Septembre 2021.
 - Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (2020) : Projections démographiques de la population du Sénégal, année 2020.

La protection sociale qui est, à la fois, un domaine transversal et une stratégie transformatrice utilise des outils de la planification pour s'assurer de la bonne exécution des actions et de leurs impacts sur les bénéficiaires. Ainsi, la pratique du suivi-évaluation, dans ce contexte, répond au besoin de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion données sur la mise en œuvre du plan stratégique de la DGPSN et la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS).

Extrant 1.9: le suivi et l'évaluation, sont assurés aux niveaux stratégiques et opérationnel

Tableau 5: Situation des indicateurs liés à l'extrant 1.9

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation							Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Nombre missions de suivi des projets et programmes de PS organisées	1	2	2	1	1	0	0	1	3
Nombre de rapports de suivi produits pour le secteur	1	1	3	3	1	2	2	1	1
Nombre de sessions de renforcement des capacités en S & E	0	1	1	2		0	1	1	1
Nombre de rapports de suivi PTA de la DGPSN produits	4	5	3	5	3	3	2	2	5
Tenue de la revue annuelle sectorielle	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'études thématiques réalisées dans le secteur de la Protection Sociale	1	2	1	2	2	2	2	1	1

Source : Direction de la Stratégie et de la Planification

Six indicateurs sont retenus et se rapportent, à la fois, au suivi interne qu'au suivi stratégique ou sectoriel. Pour la composante, quatre sur les six indicateurs ont atteint la cible ; soit un score de 67%. Les insuffisances concernent les missions de supervision et les rapports de suivi du plan de travail.

Les activités prévues à cet effet sont :

❖ Suivre l'exécution du PTBA de la DGPSN 2023

Dans le cadre du suivi de l'exécution du PTBA, le rapport d'activités pour l'année 2022 a été élaboré durant le premier trimestre mais son approbation par le Conseil d'Orientation n'est intervenue qu'au dernier trimestre de 2023.

En plus, des tableaux de bord de suivi trimestriels du PTBA et deux ateliers ont été organisés respectivement au mois d'Août et au mois de novembre. Le premier a permis d'établir la situation d'exécution du premier semestre et le second a servi à l'élaboration du PTBA 2024. Trois rapports de suivi ont été produits et concernent : le rapport semestriel et le rapport des

trois premiers trimestres et le rapport annuel d'activités. Les deux derniers ont été présentés en réunion de CO.

❖ Elaborer le Plan Stratégique de Développement (PSD) 2024-2028 de la DGPSN

Pour cette activité, un atelier d'approfondissement du diagnostic et d'élaboration du cadre stratégique s'est tenu au mois de mars 2023. Il a permis de stabiliser le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique de la DGPSN pour la période 2017-2021. Aussi, les axes et les principales activités ont-ils été partagés et renforcés.

Au mois de juin 2023, un atelier de planification opérationnelle a été organisé à Saly Princess. A cette occasion, le plan d'actions pluriannuel a été élaboré et le plan de suivi-évaluation proposé. Une réunion de validation de ces documents a été organisée le 21 septembre 2023. A la suite de ces différentes activités, il a été procédé à la finalisation du rapport d'évaluation et du Plan stratégique de Développement qui est assorti d'un contrat de performance.

❖ Renforcer les capacités en suivi évaluation de la DGPSN

La DGPSN a organisé du 23 au 27 octobre 2023, un atelier de renforcement de capacité du personnel sur la Gestion axée sur les Résultats (GAR). Animée par les experts de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE), cette formation a permis de relever les connaissances de 27 agents de la DGPSN sur la GAR, la planification stratégique et opérationnelle et le suivi-évaluation.

❖ Renforcer les capacités du groupe de travail technique

Dans le cadre du Projet d'Appui au Développement du Système de Protection sociale (PADEPS), une session de formation sur l'évaluation d'impact des politiques et programmes sociaux a été organisée avec l'appui d'Expertise-France.

Cette formation a permis à plus de vingt agents de la DGPSN et des structures sectorielles (IPRES, CSS, Ministère en charge de la Femme et de l'Action) d'être capacités sur les méthodes et processus d'évaluation des politiques. Elle a également facilité l'appropriation des études évaluatives sur le Programme national de Bourses de Sécurité familiales (PNBSF) et la Couverture Maladie universelle (CMU).

❖ **Organiser des missions de suivi des interventions de protection sociale**

Dans le cadre des missions de suivi de la SNPS, une mission conjointe de suivi des interventions de protection sociale a été organisée du 26 février au 4 mars 2023, avec 15 membres du comité technique, répartis en six équipes. La mission s'est déroulée dans 6 régions, 12 départements et 12 communes, dont 6 urbaines, avec l'appui des antennes régionales de la DGPSN ou du développement communautaire. Elle a permis de i) s'enquérir du niveau d'appropriation des interventions du dispositif Non Contributif, de ii) vérifier l'effectivité de l'accès aux services et de ses effets ; et iii) d'identifier des opportunités locales de mise en œuvre des interventions et d'identifier des axes de partenariat.

❖ **Organiser la revue annuelle de la protection sociale**

La tenue de la revue annuelle de la protection sociale, le 21 juillet 2023, a été le fruit d'un long processus qui a débuté au mois de février et a mobilisé l'ensemble des acteurs. Ainsi, deux ateliers préparatoires de la revue ont été organisés : l'atelier d'élaboration des rapports de contribution des commissions (du 24 au 27 avril) et l'atelier de pré-validation du rapport de la revue (du 23 au 25 mai).

❖ **Réaliser une étude sur la tarification et la viabilité de l'universalité des prestations familiales**

La protection sociale des enfants, composante importante de la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) 2016-2035, vise à garantir à cette cible des prestations adéquates sans discrimination.

A cette fin, la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) a mené une étude sur la tarification et la viabilité de l'universalité des prestations familiales en vue de déterminer le coût financier de la généralisation des allocations familiales.

Partant des projections démographiques de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et des données administratives, l'étude a déterminé les dépenses d'allocations familiales prévisionnelles sur la période 2024-2050 à travers quatre (04) scénarios basés sur le montant de l'allocation et la tranche d'âge devant bénéficier de l'universalisation. Ainsi, le coût monétaire de la politique d'universalisation des allocations familiales, selon cette étude, varie de 31, 333 milliards (scénario 1 : l'allocation égale à 42% du seuil de pauvreté alimentaire, soit 1300 FCFA par tête et par mois pour une tranche de d'âge de 15 à 21 ans) à 228, 718 milliards (scénario 4 : l'allocation est fixée à 75% du seuil de pauvreté alimentaire,

soit 2300 FCFA par tête et par mois pour une tranche d'âge de 0 à 21 ans en 2024. A l'horizon 2050, ce coût varie entre 59, 176 milliards et 431, 930 milliards pour les mêmes scénarios.

Par ailleurs, l'étude a analysé la structure du financement de cette politique en proposant des réformes budgétaires et fiscales pour mobiliser les ressources publiques conséquentes. Il s'agit entre autres :

- de la rationalisation des dépenses fiscales ;
- des ressources affectées provenant de la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur (CFCE), de l'impôt sur le foncier, de la taxe sur la plus-value immobilière, de la taxe sur les contrats d'assurance et de la taxe sur le ciment.

Pour cette composante, les activités relatives à la finalisation des outils d'opérationnalisation de la SNPS, l'actualisation du dispositif de suivi-évaluation de la DGPSN, l'automatisation des outils d'opérationnalisation de la SNPS et la mise en place de l'entrepôt de données de la protection n'ont pas pu être réalisées car l'option adoptée a été de se concentrer sur le processus de la revue.

Cependant, pour l'actualisation du dispositif de suivi évaluation de la DGPSN, elle dépend de la disponibilité du PSD 2024-2028 qui était encore en phase de validation en fin 2023.

Les deux dernières activités étaient inscrites dans le cadre du prolongement du projet de jumelage avec l'Union européenne. La DGPSN, en collaboration avec Expertise France, s'est concentrée à élaborer de son Schéma directeur des Systèmes d'Information (SDSI) qui a abouti à la proposition de 13 projets informatiques. Les activités se poursuivent en 2024.

I.1.4. Composante communication

La communication, appréhendée sous l'angle de la protection sociale permet d'interagir avec les cibles sur les différents aspects de ce domaine et d'informer sur les diverses réalisations. En outre, elle doit apporter un éclairage sur le rôle de la protection sociale dans les politiques et les actions de développement.

Extrant 1.10 : la visibilité de la DGPSN est améliorée aussi bien au niveau national qu'international

Le renforcement de la visibilité de la DGPSN passe par l'animation du Site WEB, des réseaux sociaux, de la diffusion des supports et de la production de bulletins.

Tableau 6: Situation des indicateurs liés à l'extrait 1.10

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation							Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Nombre de bulletins de liaison élaborés	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Disponibilité du film institutionnel	NA	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de banderoles événementielles produites	4	0	6	5	3	17	10	5	5

Source : *Cellule de Communication*

Les indicateurs relatifs à cet extrait se rapportent aux bulletins de la protection sociale, aux films institutionnels et aux banderoles. Sur les trois (3) indicateurs, les deux (2) ont atteint la cible ; soit un score de 67%. Toutefois les bulletins de liaison ne sont pas encore disponibles.

❖ **Booster le référencement du Site WEB**

Les comptes professionnels des agents ont été créés et attribués en sus du le portail web de la DGPSN (<https://www.facebook.com/dgpsn>, www.dgpsn.sn) qui est développé et mise à jour de manière dynamique.

❖ **Concevoir, produire et diffuser des supports et actions de communication (y compris le PNBSF)**

Dans le cadre de la célébration de la journée de l'équité, des supports de communication ont été produits. Il s'agit entre autres de (3000 tee-shirts, de 2500 écharpes, 1000 casquettes, 500 polos, 1000 affiches, 10 kakémonos, 5 banderoles, 500 plaquettes, plus de 100 capsules, 50 goodies, visites de presse, déjeuner de presse).

Des capsules et reportages ont été réalisés et diffusés à la RTS, TFM, Sen TV, 7 TV et à la 2STV. Des bandes annonces radios sont passées sur Walf fm, Rfm, ZiK fm, Sud-fm et des radios communautaires de Saint-Louis, Ziguinchor, Matam et Kédougou.

❖ **Accompagner les actions de solidarité par des actions de communication (exemple octobre rose, dépistage, don de sang, soutien orphelinat, prisons, foyers religieux, notables, autorités coutumières, OCB etc.)**

L'accompagnement a concerné les fêtes de pâques, Korité, Tabaski, la célébration de la journée du 08 mars et celle de l'équité, le lancement de la cellule genre du Ministère.

❖ **Participer aux rencontres de la Protection sociale au niveau national et international**

La communication accompagne toutes les activités de la protection sociale en général et de la DGPSN en particulier. Ainsi, elle a organisé des missions :

- de sensibilisation et d'information sur le projet Yokk Koom Koom à Tambacounda, à Ziguinchor, à Sédhiou, à Fatick, Kaolack, Kaffrine, Matam, Louga, Saint-Louis, Thiès et Dakar.
- de suivi et d'information sur le paiement de la bourse de sécurité familiale dans les régions de Dakar, de Sédhiou et Matam.
- d'information et de communication sur les activités de la DGPSN lors des conseils des ministres décentralisés.

❖ Organiser des missions de benchmarking sur la pratique de communication en protection sociale

Pour s'imprégner de la politique de protection sociale du Brésil, notamment sur les aspects communication, une délégation conduite par le Délégué général s'est rendue à Brasilia du 10 au 18 septembre 2023. Cette mission a été l'occasion de partager avec les ministères brésiliens en charge du développement social et de l'éducation ainsi que sur la « Bolsa familia », le « cadastro unico », le cadre juridique, institutionnel et la coordination de la politique sociale, les cantines scolaires, l'organisation et le rôle des centres de référence et d'assistance sociale (CRAS).

La mission a permis de comprendre l'importance que le Brésil accorde à la communication sur les programmes de protection sociale avec la création d'une Direction de la communication qui interagit avec les acteurs à travers plusieurs canaux. Toutefois, la communication avec les bénéficiaires occupe une place de choix.

Extrant 1.11 : Les partenariats pour une meilleure visibilité de la DGPSN sont développés

Plusieurs partenaires contribuent à la visibilité de la DGPSN, à travers leurs actions. Ainsi, la DGPSN a noué des alliances avec une diversité d'acteurs visant à créer des réseaux pour, non seulement travailler ensemble, mais aussi sensibiliser et informer sur l'impact de la politique de protection sociale.

Les activités de la DGPSN sont bien couvertes par les médias à travers des demandes de couverture et la signature de conventions de partenariat.

❖ Renforcer les capacités en protection sociale le réseau des journalistes

Deux ateliers de renforcement de capacités des journalistes membres du réseau ont été organisés (Dakar et Cap Skirring).

Pour une meilleure couverture sur les questions sensibles au genre, un atelier de mise à niveau était organisé du 07 au 09 novembre 2023. Il a réuni des représentants de la presse nationale, membres du réseau des journalistes en protection sociale.

L'atelier des journalistes de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, organisé les 17 et 18 août à Cap Skirring avec l'appui de l'UNICEF et du réseau des journalistes en Protection sociale, a été l'occasion pour la DGPSN de partager la vision, les objectifs stratégiques, les projets, programmes et l'instrument de ciblage. L'objectif est d'améliorer la couverture médiatique des problématiques de protection sociale de la Casamance.

I.2. Effet 2 : Des projets/programmes de filets sociaux structurels et conjoncturels intégrés sont développés

I.2.1. Composante programmes de cash transfert

Le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles en favorisant un changement de comportements sur l'état civil, la santé, l'éducation.

En 2023, le Chef de l'Etat a pris la décision d'augmenter le montant de la bourse qui est de 25 000 FCFA à 35 000 FCFA, et d'enrôler de nouveaux bénéficiaires. Ce qui porte le nombre de bénéficiaires du programme de bourses de sécurité familiale à 354 984. La priorité est accordée à l'enrôlement des détenteurs de CEC mais la base des données que la DGAS a remise à la DGPSN comporte des anomalies. Cette situation s'est reflétée sur les cas de réclamations qui ont été reçues.

Extrant 2.1 : la mise en œuvre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale est consolidée

Tableau 7: Situation des indicateurs liés à l'extrant 2.1

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation							Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Nombre de ménages bénéficiaires de la BSF	197 751	316 941	316 941	316 941	316 941	315 626	315 626	354 976	354 976
% de ménages bénéficiaires ayant reçu des transferts monétaires du PNBSF	96,8%	95%	95 %	92%	95%	90,3%	91%	89,12%	100%
% de ménages bénéficiaires ayant reçu l'intégralité des transferts de l'année les cent mille francs (100 000 CFA)	ND	95%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	98%
Volume monétaire transféré par le PNBSF aux bénéficiaires (milliards FCFA)	13, 872	27, 924	29, 964	32,936	30, 000	30,550	29,001	11, 073	30
Nombre de séances de sensibilisation organisées sur le PNBSF	3.132	12.593	26.116	15.086	6.258	32.204	14680	0	32.000
Fonctionnalité du SIG du PNBSF	NA	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
% de réclamations résolues	97,5%	70 %	97 ,5%	89%	57%	97,9%	100%	100%	95%

Sur les six indicateurs régulièrement renseignés, les trois ont atteint la cible, soit un score de 50%. Le dispositif n'a pas permis de payer l'intégralité des quatre transferts. Quant aux séances de sensibilisation, elles n'ont pas été tenues car les nouvelles boîtes à images ne sont pas encore finalisées.

Le volume financier transféré, s'élevant à 11,073 milliards, est faible par rapport aux années précédentes du fait des ruptures de fonds répétitives au niveau des bureaux de poste. Aussi la plupart des handicapés nouvellement enrôlés n'ont pas récupéré leur bourse car n'étant pas informés de leur enrôlement.

Dans le cadre de cet extrait les activités déroulées sont :

❖ **Assurer les transferts monétaires aux ménages bénéficiaires du PNBSF**

L'activité visait à assurer les transferts monétaires aux ménages du Programme national de bourses de sécurité familiale. Dans ce sens, plusieurs tâches avaient été programmées. Toutes les actions planifiées ont été réalisées excepté les spots check.

❖ **Enrôler une nouvelle cohorte de détenteurs de CEC dans le PNBSF**

Dans le cadre de l'élargissement des bénéficiaires du PNBSF, la DGPSN a enrôlé 39 322 titulaires de la Carte d'Egalité des Chances (CEC). Cet enrôlement fait suite à la décision du Président de la République d'intégrer dans le programme l'ensemble des personnes handicapées détentrices de la CEC.

❖ **Actualiser la convention avec l'opérateur de paiement**

La convention est l'élément juridique qui lie l'opérateur de paiement à la DGPSN. Dans ce sens, une première version a été produite et partagée pour amendement. Le projet de convention tient compte de la directive présidentielle sur l'enrôlement de nouveaux bénéficiaires et le relèvement du montant. Ce document a été partagé avec la Poste.

❖ **Suivre la mobilisation des ressources**

La mobilisation des ressources pour le paiement des bourses de sécurité familiale pose toujours un problème. En effet, chaque année l'Etat doit mobiliser 49 693 280 000 pour le paiement des bourses familiales en dehors des frais de transferts. Pour l'année 2023, les montants mobilisés ont permis de payer les deux derniers trimestres de l'année 2022 ainsi que les allocations pour le 1^{er} trimestre de 2023 et les frais de transfert.

❖ **Suivre la planification du paiement**

La planification des paiements est un exercice réalisé par les équipes de terrain tous les trimestres. Il interpelle à la fois l'Opérateur de paiement, les opérateurs sociaux, les autorités administratives et les collectivités territoriales. Pour l'année 2023, la planification a rencontré quelques difficultés car dépendant de la mobilisation des fonds. La date annoncée ne coïncide

généralement pas avec le démarrage du paiement. Ce qui amène la DGPSN à retoucher à la planification et informer à nouveau les bénéficiaires et les différents acteurs. Toutefois, des alternatives sont trouvées pour un bon déroulement des paiements.

❖ Informer les acteurs sur le démarrage du paiement

Dans le cadre de l'amélioration des activités du paiement, la DGPSN n'envoie plus d'ordre de virement. L'opérateur de paiement se connecte directement sur la plateforme du PNBSF pour payer les différents bénéficiaires du programme.

L'information des acteurs est une étape importante dans le processus du paiement. Des correspondances ont été adressées aussi bien aux autorités administratives, à l'opérateur de paiement, aux coordonnateurs régionaux et qu'au développement communautaire. Malgré l'absence d'opérateur social dans plusieurs régions, les bénéficiaires n'ont pas eu de difficultés pour avoir l'information à travers La Poste et les autorités administratives.

❖ Suivre l'évolution du paiement dans chaque région

Pour l'année 2023, la DGPSN a procédé au paiement de quatre trimestres. Les deux premiers trimestres constituent des rattrapages des deux derniers trimestres de 2022 et les deux autres sont constitués par les paiements du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre de 2023. Le paiement du premier trimestre a atteint 316 390 bénéficiaires payés ; soit un taux de paiement 89%. Concernant le deuxième trimestre, le paiement a débuté le 11 janvier et se poursuit. Le taux de paiement se situe autour de 76%. Quelques difficultés liées aux ruptures de fonds ont été notées pendant ce deuxième trimestre de 2023.

❖ Formaliser le PNBSF

L'institutionnalisation du PNBSF a pour objectif de garantir les acquis en matière de services pour les populations pauvres et vulnérables. Démarré depuis 2018 avec l'appui d'experts de la Banque mondiale, le processus a connu un aboutissement avec la signature du décret n° 2023-847 du 07 avril 2023, portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF). Ce texte réaffirme le rôle du programme dans la lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité, l'exclusion sociale des populations pauvres.

I.2.2. Composante Accompagnement

Les bénéficiaires du PNBSF bénéficient de deux types d'accompagnements : accompagnement pour le changement de comportement et accompagnement productif.

Pour renforcer le capital humain et interrompre le cycle intergénérationnel de transmission de la pauvreté, le PNBSF accorde une place importante aux séances de sensibilisation pour le changement de comportement.

Quant à l'accompagnement pour une autonomisation des bénéficiaires, il passe par la promotion d'activités génératrices de revenus initiées dans le cadre du projet « yook koom koom » ou le développement d'alliances stratégiques avec d'autres projets.

Extrant 2.2: Les bénéficiaires du PNBSF ont accès à des services de développement de leur capital humain

Tableau 8: Situation des indicateurs liés à l'extrant 2.2

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation							Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
% de ménages qui assistent aux séances de sensibilisation organisées sur les paramètres du PNBSF	ND	90	91	90	ND	92	90	NA	97
Nombre de missions conjointes de suivi avec les responsables de filets sociaux	2	0	0	0	14	2	0	???	14
Nombre d'opérateurs sociaux ayant signé des contrats avec la DGPSN	14	13	13	11	14	14	11	6	6

Source : Direction Gestion des Programmes de Filets sociaux

En 2023 six opérateurs sociaux ont signé un contrat avec la DGPSN. Cependant, la tutelle a engagé la DGPSN dans un processus de dépérissement des OS dans huit autres régions du Sénégal.

❖ Organiser un atelier de révision des thèmes de sensibilisation et des ateliers de formation des OS sur le nouveau dispositif de communication pour le changement de comportement

Dans le cadre du renforcement du dispositif de communication pour le changement de comportement du Programme national de Bourses de Sécurité familiale, un atelier s'est tenu le 19 septembre à l'hôtel « Le Ndiambour ». Son objectif était de i) partager le dispositif d'accompagnement et le nouveau dispositif de communication pour le changement de comportement ; ii) réviser l'ensemble des thèmes de communication pour le changement de comportements ; iii) prioriser les thématiques de sensibilisation à dérouler durant les cinq prochaines années ; iv) proposer un Plan d'actions précisant les prochaines du processus et les rôles et responsabilités de chaque acteur.

Les différents thèmes retenus sont le développement du capital humain, l'entrepreneuriat et les chocs et changement climatique. Ils sont déclinés en sous-thèmes (cf Annexe).

Concernant le renforcement des capacités, une session de formation de formateurs a été organisée. Elle était destinée aux coordonnateurs régionaux et des chefs de services du développement communautaire sur le nouveau dispositif de communication pour le changement de comportement.

Quant aux superviseurs, ceux de la région de Diourbel ont été formés les 6, 7 et 8 septembre et ceux de la région de St-Louis, les 14,15 et 16 septembre 2023.

❖ Assurer le suivi des CEC enrôlés dans le PNBSF

Dans le cadre du renforcement du capital humain des ménages vulnérables au niveau du PNBSF, le suivi de l'enrôlement des bénéficiaires dans la CMU et des détenteurs de CEC dans le PNBSF constitue un élément essentiel.

Dans ce cadre, la DGPSN mène régulièrement des activités de suivi de l'enrôlement en collaboration avec l'ANACMU et la DGAS.

En 2023, l'enquête auprès des ménages bénéficiaires du PNBSF et des détenteurs de la CEC sur l'effectivité de l'enrôlement et de la prise en charge médicale à travers les mutuelles de santé au niveau national a débuté par l'organisation simultanée de sessions de formation des formateurs par pôle pour la période du 20 au 24 février 2023 dans les six régions suivantes : Kaolack, Louga, Saint Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor.

Il s'en est suivi une activité de formation des enquêteurs du 27 au 31 avril 2023 dans les 14 régions du Sénégal avant le début effectif de l'enquête à partir du 08 mai 2023.

En outre, une mission de supervision des activités du PNBSF sur les prestations de services de la CMU et sur le suivi de l'enrôlement des CEC dans le PNBSF a été organisée du 03 au 09 décembre 2023 dans les régions de Fatick et Thiès. L'objectif était de faire une analyse situationnelle de l'enrôlement et de la prise en charge médicale des ménages bénéficiaires de bourse de sécurité familiale dans la CMU et des titulaires de carte d'égalité des chances enrôlés dans le PNBSF.

Extrant 2.3 : les bénéficiaires du PNBSF sont accompagnés pour une autonomisation

❖ Elaborer un projet d'appui à l'autonomisation des ménages bénéficiaires sortis du programme

La Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale a élaboré des grilles et fiches de projets/programmes avec l'appui technique la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) dans le processus de formulation et d'évaluation ex-ante.

❖ Finaliser le document projet d'autonomisation des ménages du PNBSF

Le document du projet d'autonomisation des ménages du PNBSF a été finalisé et accompagné d'une fiche de synthèse.

❖ Accompanyer la mise en œuvre du projet « Yook Koom Koom » (YKK)

L'objectif principal du projet YKK est d'offrir un paquet de mesures d'accompagnement afin de faciliter les initiatives productives des populations en situation d'extrême pauvreté, en premier lieu les ménages bénéficiaires du PNBSF.

Durant l'année 2023, les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre du projet :

- la tenue de 1 744 séances de communication et de mobilisation communautaire;
- la mise en place de 2 556 groupes AVEC/ACEC dans 1787 villages et quartiers des 46 départements;
- l'organisation de 1 914 sessions de formation en compétences de vie et en micro-entrepreneuriat pour 46 311 bénéficiaires ;
- la consolidation des listes des récipiendaires en trois cohortes;
- la vérification de l'éligibilité et le contrôle des listes des récipiendaires.

❖ Atelier technique de capitalisation des leçons opérationnelles de la phase 1 de la mise à l'échelle du projet YKK

Cet atelier a été organisé en novembre 2023 avec comme objectifs :

- d'offrir un temps d'échanges d'expériences entre acteurs impliqués dans la phase 1 de mise à l'échelle pour en tirer les leçons opérationnelles ;
- de formuler un ensemble de recommandations pour la préparation, conception et mise en œuvre de la prochaine phase ;

- de permettre une dissémination des bonnes pratiques ;
- d'améliorer la prochaine phase de mise à l'échelle du projet YKK et son articulation avec le programme de filets sociaux national ;
- de faire un état des lieux et formuler des recommandations en vue d'améliorer le dispositif organisationnel et la coordination dans les régions sans OS.

❖ **Assurer le transfert des intrants agricoles dans le cadre du Programme de Résilience Agricole (PRA)**

La troisième phase du projet de résilience agricole, financée par la Banque mondiale, à travers le Projet d'appui à la Protection sociale adaptative (PAPSA), vise une extension aux ménages agro-sylvo-pastoraux et halieutiques avec une cible globale est 25 000 ménages répartis dans les régions de Saint-Louis, Louga, Matam, Kédougou, Sédhiou et Tambacounda. Chaque ménage reçoit un montant de 200 000 FCFA en un seul transfert pour l'achat de matériels et d'intrants pour leurs activités agricoles, pastorales ou halieutiques.

Ainsi, les principales activités suivantes ont été réalisées dans ce cadre :

- le ciblage des régions (6), départements (16), communes (172) et des bénéficiaires (30793) ;
- l'organisation de CRD de lancement du projet;
- la formation des superviseurs et relais communautaires de mise en œuvre du projet;
- la formation de 17 formateurs (agents des services régionaux départementaux de l'agriculture des zones d'intervention du projet) sur les modules de coaching des bénéficiaires agricoles;
- l'organisation de 1115 séances de sensibilisation au profit de 27893 ménages;
- la vérification des numéros de téléphone des ménages bénéficiaires;
- le contrôle de la conformité et de la validation de la liste des 27 893 bénéficiaires;
- le paiement des cash transferts dans les six régions cibles ;
- la tenue de séances de coaching des bénéficiaires sur les thématiques: changement climatique, défense des cultures, gestion des stocks et transformation des produits;
- la tenue de missions de suivi de la mise en œuvre des activités.

❖ **La tenue d'un atelier de capitalisation**

L'atelier de capitalisation du Programme de résilience agricole consiste à identifier, dans tout son processus de mise en œuvre et lors des différentes phases, les bonnes pratiques et les défis afin de formuler des recommandations dans le sens de l'amélioration des résultats.

Ainsi, plusieurs leçons opérationnelles traduites en recommandations ont été identifiées dans les domaines suivants : i) Ciblage, sélection et enregistrement des bénéficiaires, ii) Paiement de la subvention et arrangement institutionnel et iii) Sensibilisation et coaching des bénéficiaires.

Extrant 2.4 : Le *dispositif de redevabilité est fonctionnel*

❖ **Mettre à jour les outils pour une gestion plus efficace des plaintes**

Le tableau de catégorisation des réclamations du PNBSF et du RNU a été mis à jour en fonction des retours des CR et des OS. Par ailleurs, les procédures de traitement des cas de décès ont été allégées pour permettre aux bénéficiaires de percevoir leurs bourses dans les délais.

❖ **Renforcer les capacités des agents de l'équipe de gestion des réclamations sur le nouveau dispositif**

Les opérateurs du numéro vert ont été formés sur le traitement des réclamations et une mise à niveau a été faite sur le nouveau tableau de catégorisation pour qu'ils puissent être reconvertis en agents de redevabilité.

Deux stagiaires ont été recrutés et formés sur l'enregistrement et le traitement des réclamations.

❖ **Exécuter les opérations identifiées au niveau du SIR**

Les opérations identifiées au niveau du SIR à savoir l'enregistrement, la catégorisation et le traitement des plaintes se font tous les jours au niveau du SIG.

Extrant 2.5 : *le suivi et l'évaluation du PNBSF des interventions de filets sociaux sont assurés*

❖ **Renseigner le tableau de bord de suivi du PNBSF**

Le tableau de bord du suivi des activités du PNBSF est régulièrement renseigné notamment pour alimenter les rapports trimestriels et annuels de la DGPSN.

❖ **Organisation de Rencontres/Retraites internes de suivi de la mise en œuvre de la planification, de remédiation et de réorientation pédagogiques de la DGPF**

En avril 2023, une retraite a été organisée à Toubab Dialaw pour analyser les différentes opérations du PNBSF. L'activité consistait à faire la revue des activités réalisées pendant le premier semestre. Elle a permis de constater le niveau d'exécution des activités, de relever les difficultés rencontrées pendant cette période et enfin de proposer une planification de celles qui ne sont pas réalisées.

I.3. Effet 3 : le cadre fonctionnel de la DGPSN est amélioré

I.3.1. Composante Gestion administrative et financière

Extrant 3.1: Le cadre organisationnel de la DGPSN est amélioré

Tableau 9: Situation des indicateurs liés à l'extrant 3.1

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation							Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Disponibilité du rapport diagnostic de la DGPSN actualisé	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui			
Disponibilité d'un nouvel organigramme	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Niveau d'inventaire du matériel outillage, équipement	ND	90%	90%	95%	60%	60%	100%	70%	95%
Existence d'une comptabilité des matières à jour	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui

Source : Direction Administrative et financière

Le projet de nouvel organigramme a été élaboré et partagé avec les responsables de services pour amendement avant sa finalisation.

Quant à l'inventaire du matériel outillage, le stock, les équipements, il n'est pas exhaustif à cause des problèmes rencontrés dans le site de Thiès.

Pour cet extrant, les indicateurs n'ont pas atteint leurs cibles mais les activités suivantes ont été réalisées :

❖ **Procéder à l'inventaire du stock et des immobilisations**

S'agissant des immobilisations, l'inventaire au niveau du siège est effectué mais il reste encore une partie des immobilisations entreposées dans les magasins de Thiès et qui pose des contraintes en termes d'accessibilité, d'assemblage et d'identification. Ainsi, la proposition de mise au rebut ou de réforme est envisagée pour une comptabilité des matières à jour.

❖ Renforcer le parc automobile de la DGPSN et assurer sa maintenance

Le renforcement du parc automobile de la DGPSN résulte, d'une part, de la vétusté du parc et d'autre part, de l'organisation régulière de missions de suivi sur le terrain pour une bonne exécution des opérations du PNBSF et RNU au niveau local.

Ainsi en 2023, deux (2) véhicules sur financement du PAFS ont été acquis pour un montant global de 65 000 000 de FCFA pour un budget initial de 50 000 000 FCFA.

Quant à la maintenance, elle a été confiée à un garage qui a assuré la réparation et les visites nécessaires sur les véhicules.

❖ Renouveler le matériel de bureau et acquérir des fournitures et consommables informatiques

Pour renouveler le matériel, deux (2) marchés distincts ont été lancés. Le premier relatif à l'acquisition de matériels informatiques est entièrement réalisé pour un montant de 9 926 160 F CFA TTC. Quant au second d'un montant de 1 262 600 FCFA et qui concerne l'achat de matériel de bureau a été réceptionné et ventilé.

Les fournitures sont acquises en tenant compte du stock disponible et sur la base des expressions de besoin des services. Elles sont composées d'articles divers (papier, stylo, classeur, bloc-notes...) et de cartouches pour imprimantes nécessaires à l'exécution des tâches.

Extrant 3.2 : le système du contrôle interne est renforcé

Tableau 10: Situation des indicateurs liés à l'extrant 3.2

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation							Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Disponibilité d'un manuel de procédures actualisé et approuvé	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Pourcentage d'employés qui connaissent le manuel de Procédures actualisé	ND	80	NA	NA	10	10	100	NA	90
Disponibilité de la cartographie des risques	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Nombre d'audits externes effectués	1	0	1	6	1	4	1	0	1
Disponibilité des états financiers et comptables	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Existence de compte administratif annuel	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui

Source : Direction Administrative et financière, Audit interne, Agence comptable

Sur les six (6) indicateurs retenus, un (1) a atteint la cible, à savoir l'existence de compte administratif annuel, soit un score de performance de 17% pour ce résultat.

Les activités déroulées dans le cadre de cet extrant sont :

❖ **Contrôler le respect des prévisions budgétaires**

Cette activité, menée au quotidien par le contrôle de gestion, a pour objectif d'aligner l'exécution sur la planification des activités. Il s'agit, non seulement, de promouvoir le respect du budget mais d'impulser les différents services pour relever le niveau de mise en œuvre du PTBA.

Extrant 3.3 : La politique des Ressources Humaines et qualité est mise en œuvre

Les activités liées à cet extrant sont :

❖ **Mener des actions sociales**

Dans le cadre de cette activité, des conférences ont été organisées à l'occasion du 08 mars et du 1^{er} mai, des cadeaux ont été distribués aux enfants du personnel de la DGPSN à l'occasion de la fête de Noël.

❖ **Mettre en œuvre un plan de formation**

Une formation des agents en Excel a été organisée. Cependant, l'évaluation du personnel, assortie de besoins en formation devrait constituer une base solide pour l'élaboration d'un plan de formation cohérent.

❖ **Organiser un "Team building"**

Cette activité a pour objectif de renforcer la cohésion d'équipe et la performance. Elle s'est tenue du 23 au 26 novembre 2023, à l'hôtel les Amaryllis de Saly (Mbour), avec l'accompagnement du cabinet FormaRecrut. Plusieurs activités, allant du jeu à la communication interpersonnelle, ont permis aux participants de s'exprimer librement et de prendre conscience de la nécessité de collaboration et d'un esprit d'équipe. C'était aussi une occasion pour le personnel de renouveler son engagement dans la poursuite des objectifs.

Extrant 3.4 : Les dépenses de fonctionnement et les aides et secours sont assurées

❖ **Assurer les dépenses à caractère général**

Les marchés relatifs à l'achat de biens et services à caractère général ont été exécutés

❖ **Assurer les dépenses du personnel**

Les états mensuels sont régulièrement établis et permettent le suivi des paiements aussi bien pour les salaires que les charges sociales. Le taux d'exécution au premier semestre est de 63% des prévisions annuelles.

❖ **Accorder des aides et secours aux populations**

Les aides et secours ont été accordés aux populations en dehors des fêtes religieuses. Le taux d'exécution est de 77% de la prévision annuelle.

Extrant 3.5 : La gestion des marchés est assurée

❖ **Exécuter les marchés de la DGPSN**

Au courant de l'année 2023, la DGPSN a passé et exécuté au total vingt et un (21) marchés pour un montant global de huit cent soixante-cinq millions huit cent trente-neuf mille six cent soixante-sept (865 839 667) francs CFA ainsi répartis :

- cinq (05) marchés de prestations intellectuelles pour un montant de : quatre-vingt et un millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt (81 974 480) francs CFA ;
- huit (08) marchés de fournitures pour un montant de : cinq cent soixante-huit millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-six (568 424 886) francs CFA ;
- huit (08) marchés de services courant pour un montant de deux cent quinze millions quatre cent quarante mille trois cent un (215 440 301) francs CFA.

❖ **Suivre l'exécution des marchés**

Le suivi de l'exécution des marchés est assuré par les services techniques concernés et la cellule des marchés.

❖ **Renforcer les capacités de la DGPSN en passation de marchés publics**

Dans le cadre de cette activité, la DGPSN a organisé un atelier de formation sur le nouveau code des marchés publics et les marchés de prestations intellectuelles animé par le Cabinet « CAFEX » du 11 au 13 décembre 2023.

En outre, les membres de la CPM ont participé à :

- l'atelier de formation sur les innovations du nouveau code des marchés publics organisé par l' « ARCOP » le 31 mars 2023;
- l'atelier de formation sur le « contrôle à priori et le nouveau plan de passation des marchés publics tenant compte d'exigence du budget programme organisé par l' « ARCOP » le 26 octobre 2023.

I.3.2. Composante Gestion Comptable

Extrant 3.5: La gestion comptable est assurée

Tableau 11: Situation des indicateurs liés à l'extrant 3.5

Indicateurs de mesure	Année de réf (2016)	Réalisation							Cible
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Disponibilité des états financiers et comptables de t-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Disponibilité de comptes annuels de gestion	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Taux d'absorption des crédits	75%	90%	80%	88%	75%	85 %	90%	99%	99 %
Nombre de situations d'exécution budgétaires trimestrielles	4	4	4	4	4	4	4	4	4

Source : Agence Comptable

Sur les quatre (4) indicateurs retenus, les deux (2) ont atteint la cible, à savoir le taux d'absorption des crédits (99%) et les situations d'exécution budgétaires trimestrielles (4), soit un score de performance de 50% pour ce résultat.

Toutefois, les activités liées à cet extrant sont :

❖ Recouvrer les recettes et payer les dépenses

Pour cette activité, il s'agira de recouvrer les recettes régulièrement liquidées par l'ordonnateur, toutes les ressources budgétisées de la DGPSN en vue de régler toutes les dépenses. Pour ce faire, l'agent comptable entreprend toutes les diligences nécessaires conformément aux lois et règlements régissant le recouvrement des produits.

Le règlement des dépenses ordonnancées et préalablement contrôlées par le vérificateur des dépenses, sera payé par l'agent comptable sur les comptes de trésorerie soit par chèque, virement bancaire ou la caisse.

❖ Tenir la comptabilité

La tenue de la comptabilité s'effectue régulièrement, à travers :

- la saisie des opérations journalières ;
- l'enregistrement de toutes les pièces comptables dans le grand livre des comptes (mandats, avis de crédit, ordres de recettes, les pièces de règlement etc.); conformément au plan comptable ;

- la production de la balance des comptes;
- l'analyse périodique des comptes;
- la production de la situation d'exécution budgétaire trimestrielle.

❖ **Elaborer les états financiers**

Pour l'élaboration des états financiers de l'année, les tâches ci-dessous ont été effectuées :

- la sensibilisation du personnel de l'Agence comptable impliqué dans l'établissement des états financiers afin que les tâches respectives qui leur sont dévolues soient comprises et diligentées dans les délais impartis ;
- la vérification des mandats et ordres de recettes en corrélation avec la comptabilité ;
- la revue des états de synthèse.

❖ **Déposer le compte de gestion à la Cour des comptes**

Pour le dépôt des comptes de gestion, plusieurs activités ont été régulièrement mises en œuvre notamment :

- la vérification des pièces justificatives ;
- la classification de tous les ordres de paiement et ordres de recettes par comptes ;
- la mise en liasse de toutes les pièces comptables ;
- le rapprochement du greffe de la cour des comptes afin d'obtenir un rendez-vous.

❖ **Gérer la Trésorerie**

La trésorerie de la DGPSN est logée dans le compte de dépôt au Trésor, le compte bancaire CBAO et la caisse. Le suivi se fait par des rapprochements mensuels effectués à travers les relevés des comptes du Trésor, CBAO et les écritures inscrites dans la comptabilité de l'agent comptable.

A la fin de chaque mois, les soldes des différents comptes de disponibilité sont transmis à l'ordonnateur pour information, à la direction du secteur parapublic et à la direction du contrôle interne pour attribution.

❖ Renforcer les capacités des agents de la DGPSN sur les nouvelles dispositions du système comptable OHADA

Dans le cadre de cette activité, un séminaire d'actualisation des connaissances sur le nouveau référentiel comptable de l'OHADA devrait être organisé en décembre 2023 au profit de tout le personnel administratif et comptable est finalement reporté à une date ultérieure.

L'objectif général de la formation est de permettre au personnel du service comptable d'être suffisamment outillés afin de disposer des informations complètes sur le nouveau référentiel comptable de l'OHADA, afin de produire, commenter et interpréter des états financiers fiables.

II. EXÉCUTION FINANCIÈRE

L'exécution financière, comme la situation des marchés et celle de la comptabilité, fait l'objet de rapports spécifiques plus détaillés. Il s'agit de donner la situation globale sur les recettes et les dépenses par rapport aux prévisions.

II.1. Les recettes

Tableau 12: Situation du recouvrement des recettes entre 2022 et 2023

RECETTES		2022			2023			Evolution TR
		Prévisions	Recouvrement	TR	Prévisions	Recouvrement	TR	
FONCTIONNEMENT	Subvention d'exploitation de l'Etat	6 345 467 422	6 345 467 422	100%	3 507 991 785	3 132 991 785	89%	-11 pp
	BSF	33 000 000 000	33 000 000 000	100%	49 000 000 000	49 000 000 000	100%	0 pp
	Subvention des organismes internationaux	2 057 386 997	1 099 387 917	78%	1 613 785 495	1 481 414 520	92 %	14 pp
	Fonds propres	5 000 000	399 800	8%	5 000 000	3 351 593	67%	59 pp
	TOTAL	41 407 854 419	40 445 255 139	98%	54 126 777 280	53 617 757 898	99%	1 pp
INVESTISSEMENT	Subvention d'exploitation de l'Etat				42 150 000	42 150 000	100 %	100 pp
	Subvention IDA	50 129 560 000	39 530 378 694	79%	20 225 000 000	20 225 000 000	100%	21 pp
	PAM	5 500 000		0%	12 289 120	5 500 000	45%	45 pp
	Subvention d'investissement INPS	930 256 960	930 256 960	100%	930 256 960	930 256 960	100%	0 pp
	TOTAL	51 065 316 960	40 460 635 654	79%	21 209 696 080	21 202 906 960	100%	21 pp
TOTAL GENERAL		92 473 171 379	80 905 890 793	87%	75 336 473 360	74 820 664 858	99%	12 pp

Source : Contrôle de gestion

A/ La comparaison entre les prévisions et le recouvrement pour chaque année

La mobilisation des ressources au 31 décembre 2023 est estimée à hauteur de soixante-quatorze milliards huit cent vingt millions six cent soixante-quatre mille huit cent cinquante-huit (74 820 664 858) FCFA, soit un taux de mobilisation de 99 %.

Ainsi, les recettes de fonctionnement qui sont arrêtées à la somme de Cinquante-quatre milliards cent vingt-six millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt (54 126 777 280) FCFA sont mobilisées à hauteur de cinquante-trois milliard six cent dix-sept millions sept cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (53 617 757 898) FCFA, soit un taux de recouvrement de 99%.

Il s'avère nécessaire de souligner l'effort consenti par l'Etat quant aux ressources destinées à la prise en charge des bourses de sécurité familiale et qui sont intégralement mobilisées au 31 décembre 2023. Aussi, la subvention pour le fonctionnement a été presque entièrement libérée.

Les recettes d'investissement sont recouvrées à hauteur de vingt et un milliards deux cent deux millions neuf cent six mille neuf cent soixante (21 202 906 960) FCFA sur une prévision annuelle de vingt et un milliards deux cent neuf millions six cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt (21 209 696 080) FCFA, soit un taux de réalisation de près de 100%.

La subvention du projet d'appui aux filets sociaux d'un montant de vingt milliards deux cent vingt-cinq millions (20 225 000 000) FCFA est entièrement recouvrée.

B/L'évolution de chaque rubrique entre 2022 et 2023.

Les subventions reçues de l'Etat de 2022 ont été entièrement mobilisées contrairement à ceux de 2023 où le taux de recouvrement a régressé de 11 points de pourcentage.

Quant aux subventions versées par les organismes internationaux, les taux de recouvrement ont connu une progression de 14 points de pourcentage.

Le taux de mobilisation des fonds propres a augmenté de 59 points de pourcentage.

En somme, les ressources de fonctionnement mobilisées de 2022 à 2023 ont augmenté de 1 point de pourcentage alors que les recettes d'investissement recouvrées ont connu une augmentation de 21 points de pourcentage entre 2022 et 2023. Globalement, quand on compare la mobilisation du budget de la DGPSN de 2022 à 2023, on constate une augmentation de 12 points de pourcentage du taux de recouvrement.

II.2. Les dépenses

Tableau 13: Situation de l'exécution du budget de 2023

NATURE DE DEPENSES	TYPE DE DÉPENSE	2022			2023			Evolution du TR
		Prévisions	Réalisations	TR	Prévisions	Réalisations	TR	
FONCTIONNEMENT	Frais Généraux	5 664 581 086	4 667 216 482	82%	4 211 150 007	3 686 992 771	88%	6 pp
	Dépenses de personnel	1 707 506 336	1 647 761 501	97%	1 727 831 676	1 619 903 239	94%	3 pp
	BSF	33 000 000 000	30 001 550 000	91%	47 152 028 600	27 446 910 000	58 %	33 pp
	Coût projet de l'Initiative Nationale de Protection Sociale	1 035 766 997	-	0%	1 035 766 997	118 000	0%	-
	TOTAL	41 407 854 419	36 316 527 983	88%	54 126 777 280	32 753 924 010	61%	-27pp
INVESTISSEMENT	Subvention d'investissement de l'Etat				42 150 000	32 830 380	78 %	78 pp
	INPS	930 256 960		0%	930 256 960		0%	-
	PAM	5 500 000		0%	12 289 120		0%	-
	PAFS	50 129 560 000	39 530 378 694	79%	20 225 000 000	20 225 000 000	100%	21 pp
	TOTAL	51 065 316 960	39 530 378 694	77%	21 209 696 080	20 257 830 380	96%	19 pp
TOTAL GENERAL		92 473 171 379	75 846 906 677	82%	75 336 473 360	53 011 754 390	70%	- 12pp

Source : Contrôle de gestion

A/ La comparaison entre les prévisions et les dépenses pour chaque année

Les prévisions en dépenses sont arrêtées à la somme de soixante-quinze milliards trois cent trente-six millions quatre cent soixante-treize mille trois cent soixante (75 336 473 360) FCFA

Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de trente-deux milliards sept cent cinquante-trois millions neuf cent vingt-quatre mille dix (32 753 924 010) FCFA sur une prévision de cinquante-quatre milliards cent vingt-six millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt (54 126 777 280) FCFA, soit un taux d'exécution de 61%.

Globalement, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est assez faible.

Il faut cependant souligner que la rallonge budgétaire sur les crédits du Programme national de Bourses de Sécurité familiale a été mise en place au courant du dernier trimestre de 2023. SN La Poste n'a pas pu démarrer tôt le paiement des allocations de bourses aux bénéficiaires. Cela a joué négativement sur le taux d'exécution budgétaire au 31 décembre 2023.

B/ L'évolution de chaque rubrique entre 2022 et 2023.

Le taux de réalisation des crédits de 2022 à 2023 a diminué de 27 points de pourcentage en fonctionnement et 12 points de pourcentage en investissement.

III. DIFFICULTÉS

Il ressort de l'examen des résultats qu'un certain nombre de difficultés ont limité la bonne exécution du plan d'actions de 2023. Il s'agit de :

- du déficit de coordination administrative et technique des actions de la DGPSN ;
- des lenteurs dans la mobilisation des ressources surtout celles du PNBSF ; ce qui implique des retards dans le paiement des bourses de sécurité familiale ;
- la forte sollicitation de la DGPSN par les sectoriels qui induit des retards dans l'exécution du PTBA ;
- l'indisponibilité des ressources pour le paiement des 4 trimestres ;
- le dépérissement des Opérateurs sociaux avec son lot de conséquences dans les actions opérationnelles de la DGPSN ;
- le retard dans le recrutement des superviseurs ;
- Le retard dans la mise en place du comité de suivi du RNU ;
- des lenteurs et des dysfonctionnements dans les procédures de passation des marchés;
- l'absence d'un plan de communication opérationnel du RNU ;
- la réduction des demandes de chéquiers au cours du mois ;
- les problèmes liés parfois au serveur rendant les données inaccessibles;
- le retard dans le dépôt des comptes de gestion est essentiellement dû à la non-certification des états financiers par le commissaire aux comptes.

IV. PERSPECTIVES

En 2024, la DGPSN s'inscrit dans la même dynamique que 2023. Cependant, il est à constater que beaucoup d'activités ont été reconduites pour diverses raisons dues à une planification ambitieuse qui conduit à une priorisation des activités.

Ainsi, la DGPSN, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) et de ses actions est résolument tournée vers :

- la redynamisation des organes de coordination à tous les niveaux ;
- le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux ;
- la mise en œuvre du PSD de la DGPSN pour 2024-2028 ;
- le renforcement de la communication institutionnelle avec un accent particulier sur l'animation des réseaux sociaux ;
- le déploiement du dispositif de communication pour le changement de comportement des bénéficiaires du PNBSF ;
- la digitalisation du paiement des Bourses de Sécurité familiale ;
- la mise à jour de la base de données des bénéficiaires du PNBSF ;
- la conception et de l'impression d'un Magazine de la Protection Sociale ;
- la poursuite et la finalisation du processus de mise à jour et d'extension du RNU à un million de ménages ;
- la refonte du SIG du RNU ;
- l'interopérabilité du RNU avec les bases de données de la DGAS et de l'ANACMU ;
- l'organisation d'une visite de presse consacrée au RNU;
- la consolidation des acquis du contrôle de gestion ;
- la dématérialisation des procédures administratives, comptables et de contrôle de gestion ;
- la poursuite de la production des états financiers ;
- la mise en place de la plateforme de gestion du personnel;
- l'intégration du parc informatique de la DGPSN dans un domaine pour faciliter le partage et la circulation de l'information;

- l'adoption de la loi d'orientation sur la protection sociale ;
- le renforcement des capacités des agents de la DGPSN et des acteurs de la Protection sociale.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En définitive, la DGPSN a consolidé sa place dans le système de protection sociale par le développement d'instruments de coordination (y compris le RNU) mais aussi le déploiement du PNBSF et d'autres projets complémentaires. Ces instruments ont pu s'adapter et se réajuster pour intégrer les nouveaux paradigmes.

A cet effet, et fort du Décret n° 2023-846 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale, la DGPSN a pour mission de coordonner la protection sociale, de lutter contre la pauvreté chronique, la vulnérabilité, l'exclusion sociale des populations pauvres et vulnérables et de promouvoir une protection sociale universelle.

En 2023, les efforts accomplis par la DGPSN se sont traduits par la coordination, la mise en œuvre de projets et programmes et l'amélioration de l'organisation.

Concernant la coordination, la plupart des activités ont porté sur les réunions du CT, le renforcement des capacités sous forme d'ateliers mais aussi de voyages d'études. Le RNU qui est en train de se positionner comme un important outil de coordination, a mené beaucoup d'activités de communication pour l'extension à un million de ménages. La communication institutionnelle et celle sur les programmes se sont améliorées avec les différentes formations des membres du réseau des journalistes.

Quant à la mise en œuvre des programmes, autour du PNBSF, les projets d'accompagnement (le Yokk Koom Koom, le projet de résilience agricole) et les alliances stratégiques continuent de renforcer la résilience des ménages.

Pour l'amélioration de l'organisation, les activités tournent autour de la dématérialisation des procédures, de l'exécution du plan de formation et de la tenue régulière de la comptabilité publique et des matières.

Toutefois, pour l'atteinte des objectifs visés par la DGPSN, l'application de certaines recommandations pourrait être nécessaire. Il s'agit principalement de :

- renforcer les moyens humains, logistiques, matériels et financiers surtout en matière de communication, d'informatique et juridique ;
- accélérer le processus d'interopérabilité des bases de données de la protection sociale;

- améliorer la collaboration entre les différents services de la DGPSN, d'une part, entre la DGPSN et les partenaires, d'autre part pour une meilleure circulation de l'information.

La prise en charge de ces recommandations devrait contribuer à consolider davantage le système de protection sociale, qui est un pilier du Plan Sénégal Emergent. L'enjeu est d'autant plus affirmé que dans le PND 2024-2028, les priorités retenues sont : i) la protection sociale, ii) l'industrialisation, iii) les risques liés aux changements climatiques.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau de répartition des mères ou pères leaders par région

Nom Région	Nombre de mères ou pères leaders
Dakar	1383
Diourbel	910
Fatick	1294
Kaffrine	12
Kaolack	1523
Kédougou	342
Kolda	868
Louga	499
Matam	72
Saint louis	22
Sédhiou	578
Tambacounda	1564
Thies	1577
Ziguinchor	980
TOTAL	11624

ANNEXE 2 : Tableau de répartition des groupes

Nom Région	Nombre de groupes créés
Dakar	1101
Diourbel	769
Fatick	906
Kaffrine	425
Kaolack	1026
Kédougou	271
Kolda	780
Louga	327
Matam	68
Saint louis	19
Sédhiou	386
Tambacounda	899
Thies	1070
Ziguinchor	633
TOTAL	8680

ANNEXE 3 : Tableau récapitulatif de nouveaux thèmes et des sous-thèmes de sensibilisation des bénéficiaires du PNBSF

THÈMES	SOUS- THÈMES
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	Développement petite enfance
	Santé maternelle
	Sécurité alimentaire
	Nutrition
	Santé (maladies chroniques)
	Etat civil
	Promotion des droits de l'enfant
ENTREPRENARIAT	Compétences de vie
	Epargne
	Education financière
	Leadership/développement personnel
CHOCS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	Inondations
	Incendies
	Reforestation
	Reboisement
	Protection de l'environnement